

TUTORAT D'ACCOMPAGNEMENT des maternelles par les 6^{èmes}

Le tutorat est une action de citoyenneté

	Son principe	Ses Objectifs
Les règles du jeu	Le tutorat est basé sur le volontariat des élèves de 6 ^{ème} Le tuteur s'engage pour un temps déterminé. Il s'engage également personnellement et ne peut être remplacé par un camarade.	Respecter un engagement.
La forme du tutorat	Le tutorat est un engagement. Il doit être régulier : les tuteurs sont volontaires pour une période déterminée dont ils ont pris connaissance avec leur responsable de niveau.	Etre régulier et ponctuel.
Les enfants tuteurs	Tous les élèves de 6 ^{ème} peuvent devenir tuteurs. 4 filles ou garçons maximum.	Aider. Donner de son temps.
Pour qui ?	Accompagner les PS (petites sections de maternelle) de la sortie de la cantine à la salle de sieste.	Rassurer.
Fréquence du tutorat	4 jours par semaine. Durée maximale d'un tutorat : 6 semaines	
Actions du tuteur	Le tuteur doit accompagner les élèves de PS pendant leur transfert de la cantine à la salle de sieste. Le tuteur sera chargé : <ul style="list-style-type: none"> - d'encadrer les enfants. - de veiller à ce qu'aucun enfant ne se perde au milieu des « grands ». - d'aider à les installer dans leur lit. - de les rassurer. 	Faire preuve d'imagination. Apprendre la patience. Respecter l'autre.
Les difficultés rencontrées	Lassitude des tuteurs au fil des semaines.	

INSCRIPTION :

NOM/ PRENOM/ CLASSE :

JOUR CHOISI

JE VOUDRAIS ETRE AVEC